

**PROCES-VERBAL
SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2024**



Le onze avril deux mil vingt-quatre, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni le Conseil Municipal de la Ville de ROCROI, en Mairie de Rocroi, Salle du Conseil Municipal, dûment convoqué par courrier individuel en date du cinq avril deux mil vingt-quatre, sous la présidence de Monsieur Denis BINET, Maire.

Présents : 15

Mmes et MM. les Conseillers Municipaux :

BINET Denis, FAUVARQUE Brice, BENTZ Sylviane, BOQUET Bruno, DA SILVA Jacinthe, GABRIEL Joël, ARTISSON Damien, DURBECQ Damien, DURBECQ Muriel, FAGIS Lysian, GALLET Candy, LEBLANC Karine, LONGCHAMP Corinne, MAIRY Nathalie, PEYTHIEU Véronique

Absents excusés : 2

Mme ABDESSALEM Danielle et M. LALLEMENT Eddy

Absent non excusé : 1

M. PIERRON Guillaume

Procurations(s) : 2

M. Eddy LALLEMENT à Joël GABRIEL

Mme Danièle ABDESSALEM à Sylviane BENTZ

Nombre de conseillers en exercice	:	18
Nombre de présents	:	15
Nombre de procurations	:	2
Nombre de votants	:	17

Est élue secrétaire de séance Madame Jacinthe DA SILVA

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente minutes sous la présidence de Monsieur Denis BINET, Maire.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 22 février 2024. Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

***L'Ordre du Jour suivant est adopté à l'unanimité
Avec une question supplémentaire.***



AFFAIRES FINANCIERES

Adoption du compte administratif Ville – Année 2023
 Affectation du résultat de fonctionnement Ville – Année 2023
 Compte de gestion Ville – Année 2023
 Adoption du compte administratif Service Assainissement – Année 2023
 Affectation du résultat de fonctionnement Service Assainissement – Année 2023
 Compte de gestion Service Assainissement – Année 2023
 Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales – Année 2024
 Budget primitif Ville – Année 2024
 Budget primitif Service Assainissement – Année 2024
 Versement d'une subvention – Budget CCAS
 Enumération des dépenses affectées à l'article 623
 Attribution des subventions aux associations – Année 2024
 Encaissement de chèques
 Vente de parcelle – Chemin du lavoir
 Vente de bois – forêt communale

PERSONNEL

Création d'emploi et recrutement d'agent en contrat PEC
 Création d'un emploi et recrutement d'un agent non titulaire par contrat pour un accroissement saisonnier d'activité

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Mise à disposition de la salle des associations

QUESTION(S) DIVERSE(S)

Achat d'une licence IV

INFORMATIONS

Liste des dépenses engagées conformément à la délégation
 Fixation des dates des prochains conseils municipaux

* * *

AFFAIRES FINANCIERES

DELIBERATION N° 24-2024 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF VILLE – ANNEE 2023**Rapporteur : Mme Sylviane BENTZ**

Monsieur Denis BINET quitte la salle et ne prend part ni au débat, ni au vote

Après lecture et étude du Compte Administratif de la Ville pour l'exercice 2023,

Le résultat final laissant apparaître un excédent de clôture de **2 908 142.98 €**, soit :

Investissement

Dépenses	Prévu :	1 534 814.90
	Réalisé :	1 442 438.96
	Reste à réaliser :	172 109.00
Recettes	Prévu :	1 534 814.90
	Réalisé :	2 029.363.58
	Reste à réaliser :	0.00

Votants : 16
 Pour : 16
 Contre :
 Abstention(s) :

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	4 172 653.38
	Réalisé :	2 660 378.45
	Reste à réaliser :	0.00
Recettes	Prévu :	4 172 653.38
	Réalisé :	4 981 596.81
	Reste à réaliser :	0.00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	586 924.62
Fonctionnement :	2 321 218.36
Résultat global :	2 908 142.98

Le Maire étant sorti, conformément à la loi, Mme Sylviane BENTZ, 2^{ème} Adjoint, fait voter le Compte Administratif qui est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

DELIBERATION N° 25-2024 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT VILLE – ANNEE 2023**Rapporteur : M. le Maire**

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de la Ville de l'exercice 2023,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	126 496.98
- un excédent reporté de :	2 194 721.38
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	2 321 218.36
- un excédent d'investissement de :	586 924.62
- un déficit des restes à réaliser de :	172 109.00
Soit un besoin de financement de :	414 815.62

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2023 : Excédent	2 321 218.36
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0.00
Résultat reporté en fonctionnement (002)	2 321 218.38
Résultat d'investissement reporté (001) : Excédent	586 924.62

DELIBERATION N° 26-2024 : COMPTE DE GESTION VILLE – ANNEE 2022**Rapporteur : M. le Maire**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte le **Compte de Gestion de la Ville** pour l'année 2023, identique au Compte Administratif 2023 approuvé ce jour, par délibération n° 24-2024.

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

DELIBERATION N° 27-2024 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF SERVICE ASSAINISSEMENT – ANNEE 2023

Rapporteur : Mme Sylviane BENTZ

Monsieur Denis BINET quitte la salle et ne prend part ni au débat, ni au vote

Votants : 16
Pour : 16
Contre :
Abstention(s) :

Après lecture et étude du Compte Administratif du service Assainissement pour l'exercice 2023,

Le résultat final laissant apparaître un excédent de clôture de **368 424.98 €**, soit :

Investissement

Dépenses	Prévu :	137 685.07
	Réalisé :	41 372.00
	Reste à réaliser :	17 706.00
Recettes	Prévu :	137 685.07
	Réalisé :	133 189.07
	Reste à réaliser :	0.00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	365 320.45
	Réalisé :	98 980.31
	Reste à réaliser :	0.00
Recettes	Prévu :	365 320.45
	Réalisé :	375 588.22
	Reste à réaliser :	0.00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	91 817.07
Fonctionnement :	276 607.91
Résultat global :	368 424.98

Le Maire étant sorti, conformément à la loi, Mme Sylviane BENTZ, 2^{ème} Adjoint, fait voter le Compte Administratif qui est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

DELIBERATION N° 28-2024 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT SERVICE ASSAINISSEMENT – ANNEE 2023

Rapporteur : M. le Maire

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif du service Assainissement de l'exercice 2023,

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	11 417.46
- un excédent reporté de :	265 190.45
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	276 607.91
- un excédent d'investissement de :	91 817.07

- un déficit des restes à réaliser de :	17 706.00
Soit un besoin de financement de :	74 111.07

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2023 : Excédent	276 607.91
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0.00
Résultat reporté en fonctionnement (002)	276 607.91
Résultat d'investissement reporté (001) : Excédent	91 817.07

DELIBERATION N° 29-2024 : COMPTE DE GESTION SERVICE ASSAINISSEMENT – ANNEE 2023

Rapporteur : M. le Maire

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte le **Compte de Gestion du service Assainissement** pour l'année 2023, identique au Compte Administratif 2023 approuvé ce jour, par délibération n° 27-2024.

DELIBERATION N° 30-2024 : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES – ANNEE 2024

Rapporteur : M. le Maire

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Le produit fiscal notifié et attendu de 798 949,00 € étant suffisant pour équilibrer le budget primitif 2024,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de fixer le taux de fiscalité comme suit :

Taxe foncière bâti	Taux	41,12 %
Taxe foncière non bâti	Taux	32.08 %
Taxe d'habitation	Taux	12,48 %

DELIBERATION N° 31-2023 : BUDGET PRIMITIF VILLE – ANNEE 2024

Rapporteur : M. le Maire

Après avoir entendu le rapporteur,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2023, qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses, à la section d'investissement et fonctionnement :

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Investissement

Dépenses :	1 194 592.00
Recettes :	1 194 592.00

Fonctionnement

Dépenses :	4 304 498.36
Recettes :	4 304 498.36

DELIBERATION N° 32-2024 : BUDGET PRIMITIF SERVICE ASSAINISSEMENT – ANNEE 2024

Rapporteur : M. le Maire

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Après avoir entendu le rapporteur,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2023, qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses, à la section d'investissement et fonctionnement :

Investissement

Dépenses :	138 814.07
Recettes :	138 814.07

Fonctionnement

Dépenses :	376 737.91
Recettes :	376 737.91

DELIBERATION N° 33-2024 : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION – BUDGET C.C.A.S.

Rapporteur : Sylviane BENTZ

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'octroyer au **Centre Communal d'Action Sociale** une subvention d'un montant de **319 700 €**, afin d'aider au financement des différentes actions sociales (Site multi-accueil, cantine, centre de loisirs, bourses étudiants...).

Le C.C.A.S. est chargé de verser cette subvention en fonction des besoins de ses budgets annexes.

Autorise M. le Maire à procéder au versement par douzième et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 34-2024 : ENUMERATION DES DEPENSES AFFECTEES A L'ARTICLE 623

Rapporteur : M. le Maire

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Monsieur le Maire énumère les dépenses de fonctionnement affectées à l'article 623 (Publicité, Publications, Relations publiques), à savoir :

- Fourniture boissons et alimentations pour diverses cérémonies (8 mai, 18 juin, 14 juillet, 11 novembre, fête de Noël des enfants des écoles, maisons fleuries, ...)
- Fourniture de fleurs (gerbes pour cérémonies, gerbes pour décès, mariage, fleurissement des tombes militaires)
- Animation de la fête de Noël des écoles
- Restauration suite à réunions et cérémonies
- Mapping
- Vin d'honneur pour diverses manifestations
- Animation pour la fête patronale
- Feu d'artifice

DELIBERATION N° 35-2024 : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2024

Votants :
Voir ci-contre
Pour :
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : Bruno BOQUET

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte la répartition des subventions de l'année 2024 aux différentes associations comme suit :

Ardennes Génétique **500,00 €**

M. Joël GABRIEL quitte la salle et ne prend part ni au débat, ni au vote

Votants : 16 Pour : 16

Association Familiale **500,00 €**

Mme Muriel DURBECQ quitte la salle et ne prend part ni au débat, ni au vote

Votants : 16 Pour : 16

U.S.R Culture Physique **700,00 €**

U.N.C. Section Rocroi **500,00 €**

Les Motards de l'Etoile **500,00 €**

U.S.R. Tir Les vaillants Sangliers **750,00 €**

Théatra Rocroi **500,00 €**

Association Equilibre **300,00 €**

Club des Anciens **200,00 €**

Comité des Œuvres Sociales **5 400,00 €**

U.S.R. Tennis de Table **500,00 €**

Prévention routière **100,00 €**

Donneurs de Sang **100,00 €**

ADMR **300,00 €**

Comité d'animation des Anciens de l'EHPAD **200,00 €**

Souvenir Français **150,00 €**

Les restaurants du cœur **500,00 €**

Votants : 17 Pour : 17

Il est précisé que ces subventions ne seront versées qu'après l'obtention des documents financiers des associations.

Autorise M. le Maire à procéder au versement et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 36-2024 : ENCAISSEMENT DE CHEQUES**Rapporteur : M. Le Maire**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte l'encaissement des chèques suivants :

- 3 chèques émanant des **FINANCES PUBLIQUES** relatifs au remboursement d'un excédent de versement de la taxe d'habitation pour les logements :
 - 4 rue Arthur Chuquet, d'un montant de **142,00 €**
 - 3 cour caserne Marguenat pour un montant de **105,00 €**
 - 5 cour Caserne Marguenat pour un montant de **173,00 €**

Votants : 17
 Pour : 17
 Contre :
 Abstention(s) :

Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 37-2024 : VENTE D'UNE PARTIE DU CHEMIN DU LAVOIR**Rapporteur : M. Le Maire**

Par délibération 105-2023 du 23 novembre 2023, le conseil municipal émettait un accord de principe sur la vente d'une partie du chemin communal située devant l'habitation 1759 chemin du Lavoir - M. et Mme BLEIL Jacques,

Votants : 17
 Pour : 17
 Contre :
 Abstention(s) :

Vu l'avis des domaines qui estime la parcelle à 750,00 € HT (900,00 € TTC) ;

Considérant que M. et Mme BLEIL souhaitent toujours acquérir la parcelle,

Considérant que pour pouvoir être vendue, la partie du chemin communal doit faire l'objet d'une procédure de désaffectation,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de reporter cette question lors d'une prochaine séance afin de savoir si les frais liés à l'enquête publique peuvent être imputés à l'acheteur.

Autorise M. Le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 38-2024 : VENTE DE BOIS – FORET COMMUNALE**Rapporteur : Joël GABRIEL**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- décide de la destination des produits des parcelles 13, 20, 21, 18, 61, et 62
- valide le choix proposé par l'ONF de contrat d'approvisionnement négociés de gré à gré pour les grumes en bois façonnés
- mandate l'ONF pour la gestion de l'exploitation de ces produits vendus en contrat d'approvisionnement ainsi que pour mener les négociations et lui faire une proposition de prix, dans le respect des règles de confidentialité imposées par le secret des affaires
- autorise M. Le Maire à signer la convention d'exploitation groupée de bois.

Votants : 17
 Pour : 17
 Contre :
 Abstention(s) :

Par cette validation, le conseil municipal accepte la vente groupée conclue en application de l'article L.144-1-1 du Code Forestier : le prix de vente sera en totalité encaissé par l'agent comptable Secondaire de l'ONF qui reversera à la commune la quote-part établie, moins 1% correspondant aux frais de gestion reversés à l'ONF. Le virement au propriétaire interviendra au plus tard à la fin du 2^{ème} mois suivant l'encaissement effectif des sommes par acquéreur du lot regroupé. Il s'engage en outre à assurer la bonne exécution du contrat à partir des produits extraits de son domaine forestier, une fois la proposition de prix acceptée par l'organe exécutif de la commune, et le contrat conclu par l'ONF.

Autorise M. Le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

PERSONNEL

DELIBERATION N° 39-2024 : CREATION D'UN EMPLOI ET RECRUTEMENT D'UN AGENT EN CONTRAT PEC

Par délibération n°07-2024 du 18 janvier 2024, le conseil municipal décidait la création de 2 emplois à 20 et 26/35^{ème} et le recrutement de 2 agents dans le cadre du Parcours Emploi Compétences, à compter du 15 avril 2024 ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de modifier cette délibération concernant le poste à 20/35^{ème} et ainsi créer à compter du **1^{er} mai 2024** :

- 1 poste à **26/35^{ème} pour une durée de 9 mois** en remplacement de celui-ci.

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour le recrutement de l'agent et l'autorise à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 40-2024 : CREATION D'UN EMPLOI ET RECRUTEMENT D'UN AGENT NON TITULAIRE – ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Rapporteur : M. Le Maire

Considérant que pour les besoins du service et renforcer l'équipe des services techniques pour la période estivale, il est nécessaire de créer un emploi non permanent et de recruter un adjoint technique territorial,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de créer un emploi non permanent et de recruter un **adjoint technique territorial à 35/35^{ème}**, pour une **durée de 6 mois** à compter du **1^{er} juin 2024**.

L'agent recruté percevra une rémunération mensuelle correspondant à l'indice brut 367.

Dégage les crédits correspondants et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour le recrutement et l'autorise à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

AFFAIRES ADMINISTRATIVES**DELIBERATION N° 41-2024 : MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS****Rapporteur : M. Le Maire**

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Vu la demande émise par la société RAFY GOLD, qui sollicite la mise à disposition de la salle des associations afin d'y exercer leur activité de rachat d'or,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte de mettre à disposition la salle des associations **au tarif de 50 €** par utilisation.

Autorise M. Le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

QUESTION DIVERSE**DELIBERATION N° 42-2024 : ACHAT D'UNE LICENCE IV****Rapporteur : M. Le Maire**

Votants : 17
Pour : 15
Contre :
Abstention(s) : 2
Lysian FAGIS
Corinne
LONGCHAMPS

Afin de faire face à la fermeture d'établissements hôtel/restaurants, la commune souhaite acquérir une licence IV,

Considérant qu'une licence IV est mise aux enchères, ce samedi 13 avril 2024,

Le Conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés, autorise M. Le Maire ou en son absence son 1^{er} adjoint :

- à participer à la vente aux enchères, d'enchérir et de surenchérir.
- à payer dans la limite d'un montant à ne pas dépasser, soit 13 000 €.
- à signer tous les documents relatifs à cette affaire.
- à inscrire les crédits sur le budget de la commune.

INFORMATION(S)

LISTE DES DEPENSES ENGAGEES CONFORMEMENT A LA DELEGATION

Monsieur le Maire présente à l'ensemble des élus la liste des dépenses engagées conformément à la délégation, à savoir :

Date	Désignation	Entreprises	Montant TTC
28/02/2024	Matériel électrique Groupe scolaire	SONEPAR	230.57 €
29/02/2024	Kit remplacement électrodes	CARDIO FND COURSE	1 180.68 €
29/02/2024	Fourniture lumineaire LED site multi accueil	SONEPAR	1 983.84 €
29/02/2024	Fourniture lumineaire LED Groupe scolaire salle UEMA	SONEPAR	2 939.04 €
29/02/2024	Fourniture lumineaire LED Groupe scolaire	SONEPAR	6 356.78 €
29/02/2024	Fourniture lumineaire LED Caserne Marguenat	SONEPAR	4 939.10 €
04/03/2024	Sonorisation Bastion du Dauphin	RJ SONO	6 624.00 €
07/03/2024	Achat lampions fête nationale	EURO BENGALE	367.89 €
14/03/2024	Feu artificiel du 13.07.2024	EURO BENGALE	3 769.00 €
15/03/2024	Fourniture papier mairie	FLOQUET	207.00 €
18/03/2024	Impression 5000 dépliant office de tourisme	AZ IMPRESSION	390.00 €
19/03/2024	Travaux électricité portes mairie	BOMBART	930.00 €
19/03/2024	Travaux électricité portes mairie	BOMBART	708.00 €
03/04/2024	Animation MAPPING	LIVE EVENTS	600.00 €

FIXATION DES DATES DES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX

Jeudi 16 mai 2024
Jeudi 20 juin 2024
Jeudi 25 juillet 2024
Jeudi 12 septembre 2024
Jeudi 28 novembre 2024

**La séance du conseil municipal du 11 avril 2024 comprend
les délibérations du n° 24-2024 au n°42-2024.**

**L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à vingt-deux heures et vingt minutes.**

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

Suivent les signatures

BINET Denis		DURBECQ Muriel	
FAUVARQUE Brice		FAGIS Lysian	
BENTZ Sylviane		GALLET Candy	
BOQUET Bruno		LALLEMENT Eddy	Absent
DA SILVA Jacinthe		LEBLANC Karine	
GABRIEL Joël		LONGCHAMP Corinne	
ABEDESSALEM Danielle	Absente	MAIRY Nathalie	
ARTISSON Damien		PEYTHIEU Véronique	
DURBECQ Damien		PIERRON Guillaume	Absent